

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	13

\*\*\*\*\*

**Extrait du Registre des Délibérations**

*L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 15 mars 2023, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Janique FONTAINE (suppléante de M. MIGNONET), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de Mme DUMONT-DESEIGNE), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Yves ENGRAND, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Robert PILLE (suppléant de Mme NOEL), Bernard ROBACHE (suppléant de M. COUSIN).

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DUMONT-DESEIGNE (suppléée par M. BEGUE), Brigitte MARCQ (suppléée par Mme HAVART), Corinne NOEL (suppléée par M. Robert PILLE), Messieurs Charles COUSIN (suppléé par M. ROBACHE), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Gérard GRENAT, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (suppléé par Mme FONTAINE), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Emmanuel AGIUS

**AT3-03-2023 : RAPPORT D'ACTIVITE - ANNEE 2022**

**Rapporteur :** Monsieur Marc BOUTROY, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, conformément à l'article 40 de la Loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets du Calaisis (SEVADEC) doit transmettre, chaque année, aux collectivités adhérentes un rapport d'activité concernant l'année précédente ainsi que le compte administratif relatif à cette même année.

Le SEVADEC était composé, en 2022, de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (C.C.R.A.) et de la Communauté de Communes Pays d'Opale (C.C.P.O.).

Il s'agit ici de retracer l'activité du SEVADEC en 2022.

Celle-ci se décline autour de 7 axes :

- la prévention des déchets,
- le tri des déchets d'emballages,
- la valorisation des biodéchets,
- la gestion des déchèteries,
- la valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles,
- la vie du syndicat,
- la pédagogie à l'environnement.

Accusé de réception en préfecture  
062-256203938-20230321-AT3-03-2023-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2023  
Date de réception préfecture : 30/03/2023

### 1) La prévention des déchets

Le service « animation du territoire » a été créé en 2022 et a développé de nombreuses actions dans les domaines suivants :

- l'économie circulaire (annuaire de l'économie circulaire, bourse inter-entreprises, mallette pédagogique numérique),
- le gaspillage alimentaire (calendrier et répertoire des fruits et légumes, concours anti-gaspi en ligne, le repas mobile),
- la sortie du tout jetable (pacte pour un établissement zéro déchet, guide pratique zéro déchet,
- le réemploi, la réutilisation et le recyclage (partenariat avec la ressourcerie : 5,2 tonnes de déchets évitées - Opale Vélo Services : 1,9 tonne évitée - Ludo vélo : 3,68 tonnes évitées - Ecole d'art : 1,16 tonne évitée - fabrique DEFI : 519 articles réemployés - Ecosystem : 539 téléphones et 2 000 jouets réemployés)

L'année 2022 également a vu le retour de la Journée du Réemploi et de la Réparation qui s'est déroulée le 24 septembre 2022 avec environ 1 000 visiteurs et, en mars, de la distribution de compost qui a bénéficié à plus de 300 usagers.

### 2) Le tri des déchets d'emballages

Pour ses collectivités adhérentes, le Pôle de Valorisation des Emballages et les centres de tri partenaires (pendant la phase des travaux de modernisation) ont réceptionné 7 969,90 tonnes d'emballages provenant pour 5 014,86 tonnes de Grand Calais Terres & Mers, 1 496,06 tonnes de la C.C.R.A. et 1 458,98 tonnes de la C.C.P.O.

Ont été valorisées environ 934,67 tonnes de plastiques, 34,79 tonnes d'aluminium, 307,89 tonnes d'acier, 58,47 tonnes de tétrabricks, 3 354,79 de cartons/cartonnettes et 1 355,40 tonnes de papiers (refus de tri : 1 947,05 tonnes).

Le SEVADEC a trié 2 344,24 tonnes pour des collectivités partenaires.

Par ailleurs, 6 635,55 tonnes de verre ont transité par le quai à verre.

### 3) La valorisation des biodéchets

Ce sont 22 873,15 tonnes de biodéchets qui ont été traitées et qui ont produit un total de 2 685 129 normo-mètres cube de biogaz.

Le biogaz a été valorisé sous forme de chaleur et sous forme électrique avec 4 509 398 Kwh d'électricité « verte » produits et réinjectés sur le réseau d'électricité. 7 653 tonnes de compost normé ont également été produites et valorisées en milieu agricole et auprès des communes et habitants du territoire.

### 4) La gestion des déchèteries

Durant l'année 2022, 37 407,40 tonnes de déchets (dont 11 466,02 tonnes de gravats, 6 519,19 tonnes de tout venant et 8 557,19 tonnes de déchets verts) ont été réceptionnées dans notre réseau de déchèteries et évacuées vers des filières de valorisation.

La fréquentation est toujours à la hausse (+ 8,3 % par rapport à 2021) avec 303 362 usagers en 2022.

## 5) La valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

38 502,50 tonnes d'O.M.R. ont été réceptionnées en 2022 contre 40 797,55 en 2021 soit une baisse de 5,6 %.

A noter, qu'en 2022, les déchets non ménagers et non collectés en porte à porte comme les déchets issus des collectivités (balayeuses, refus de dégrillages, service « appropriation ») ont représenté 1 593,41 tonnes.

## 6) La vie du syndicat

L'effectif du SEVADEC était, au 31 décembre dernier, de 90 agents dont 79 agents titulaires, 3 agents stagiaires et 8 agents contractuels.

En 2022, les participations des collectivités membres et les recettes liées au traitement ont été fixées comme suit :

- 1,41 € H.T. / habitant pour le fonctionnement du syndicat,
- 4,71 € H.T. / habitant pour les frais fixes du centre de tri,
- 16,16 € H.T. / habitant pour l'exploitation des déchèteries,
- 6,89 € H.T. / habitant pour la création de l'usine de biométhanisation,
- 10,48 € H.T. / habitant pour la création du C.V.O.M.R.,
- 128,38 € H.T. / tonne pour le fonctionnement du centre de tri,
- 70,01 € H.T. / tonne pour l'exploitation de l'usine de biométhanisation.
- 111,00 € H.T. / tonne pour le traitement des ordures ménagères brutes.

Le Bureau Syndical s'est réuni 7 fois et les membres du Comité Syndical se sont entretenus à 7 reprises.

2 Comités Techniques se sont également déroulés en 2021.

4 marchés ont été conclus en 2022, dont :

- un marché de fourniture concernant la location longue durée d'engins de manutention,
- un marché de travaux concernant la modernisation du centre de tri,
- deux marchés de services concernant le traitement et le transport des emballages durant cette phase « travaux ».

## **Bilan de l'activité 2022 :**

Le SEVADEC a géré, en 2022, le traitement de 106 181,00 tonnes de déchets provenant de ses collectivités adhérentes (et du S.M.L.A dans les déchèteries) soit une diminution de 8,3 % par rapport à 2021.

Le SEVADEC a également traité, par le biais de prestations de services, 8 671,62 tonnes issues de partenaires privés ou publics.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 9 mars 2023, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE** acte de ce rapport.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,*



Pour Copie Conforme,  
Le Président,  
**SEVADEC**  
BP 20  
62101 CALAIS CEDEX